

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.2  
personnels contractuels

Recrutement direction de la  
bibliothèque

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 23

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mis en ligne  
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025  
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-84

L'an deux mil vingt cinq  
le dix huit décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis  
M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL  
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET  
M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT  
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE  
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER  
Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR  
Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD  
M PAUMIER

Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est rappelé que les fonctions de direction de la bibliothèque sont occupées par un agent relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine dont le départ en retraite s'annonce. Un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe assure actuellement le remplacement sur les missions de direction depuis le 12 décembre 2020 par la voie du détachement de la fonction publique hospitalière. Il est proposé d'intégrer cet agent eu égard à sa manière de servir et son engagement en faveur de la lecture publique et du projet de construction de la future médiathèque.

.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 12 décembre 2025, un emploi permanent à la bibliothèque relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Cet emploi devant être pourvu par un fonctionnaire, il est proposé d'intégrer l'agent assurant actuellement les missions de remplacement qui est en détachement de la fonction publique hospitalière.

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;

Le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

**Considérant**

Le départ en retraite de la responsable de la bibliothèque ;

La fin du détachement de l'agent en remplacement de ce poste ;

La nécessité d'offrir un service de qualité et de pourvoir à la création de poste

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à créer un emploi permanent et à recruter un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet, à compter du 12 décembre 2025 ;

**Article 2** : d'inscrire la dépense correspondant à la rémunération au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mis en ligne  
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025  
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation